

# Oreillons



Mise à jour  
13/11/2024

Autres dénominations  
Paramyxovirus

Informations relatives à  
Cabinets et polycliniques / Médical

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Virus des oreillons (Paramyxovirus)

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

---

## Période d'incubation

16 à 18 jours (extrêmes 12 à 25)

---

## Durée d'infectiosité



7 jours avant le début de la parotidite et jusqu'à 9 jours après.



L'infectiosité est maximale environ 48 heures avant et jusqu'à 4 jours après le début de la parotidite

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES

---

## Placement



Mise à l'écart dans l'attente de la consultation



Si passage en salle d'attente



faire porter un masque au patient

---

## Durée des mesures

Jusqu'au 9ème jour après le début de la parotidite

---

## Matériel de soins

-  Réserve au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
  -  Privilégier le matériel à usage unique.
  -  Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturomètre, etc)
- 

## Transport

-  Masque de soins pour le patient
-  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital:
  -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
-  Limiter les déplacements aux besoins essentiels

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Gants

-  Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

---

## Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Masque de soins



Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre ou la salle de consultation

---

## Mesures complémentaires



Le personnel doit être vacciné (vaccin ROR 2 doses)



Le personnel non immun doit éviter le contact avec des patients présentant les oreillons

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins



Reservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque



Vaisselle : filière habituelle



Privilégier le matériel à usage unique

---

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration au médecin cantonal



Non



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures



Les cas d'oreillons sont recensés par le système sentinella

---